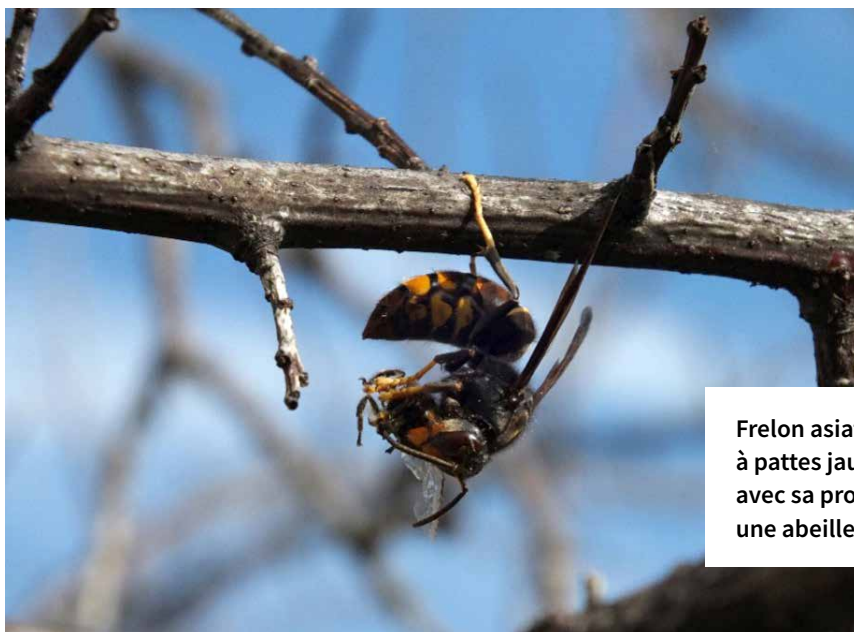


Comment mieux lutter contre le frelon asiatique ?

Piégeage de printemps, protection des ruchers, conséquences des pratiques de lutte non conformes aux recommandations du Plan national, ou encore, analyse de certains points de la proposition de loi votée par le Sénat : voici quelques réflexions pour tenir le frelon asiatique à distance des ruchers.

par **Étienne Calais**, animateur du Plan de lutte national contre le frelon à pattes jaunes



Frelon asiatique à pattes jaunes avec sa proie, une abeille.

La progression du frelon est iné-
luctable ; cette espèce invasive est
non éradicable. Cette constatation
décourage de nombreux acteurs de
la lutte, notamment dans les régions
infestées depuis 20 ans.

Ce découragement est palpable chez les apiculteurs et les responsables du sanitaire apicole en région Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et a tendance à gagner le monde apicole dans toutes les régions fortement infestées le long des côtes françaises. Pour les régions en cours d'infestation, la motivation reste intacte.

Le piégeage de printemps

Le nouveau Plan de lutte nationale contre le frelon asiatique à pattes jaunes, finalisé en 2024, vise à redynamiser et coordonner ces actions. Depuis mars 2024, la généralisation du piégeage de printemps s'est mise en place de façon anarchique, sans respecter les bonnes pratiques décrites dans le plan. De nombreux pièges non sélectifs sont utilisés à très grande échelle par des apiculteurs et des collectivités locales. Les relevés des espèces non-cibles capturées ne sont pas effectués. Il faut protéger la biodiversité avec des pièges les plus sélectifs possible, bien répartis. Le piégeage de printemps est important dans les zones très infestées et permettra de réduire de 50 % le nombre de nids sur une année s'il est bien réalisé avec les bons pièges.

Les pièges de type nasse qui sont recommandés ne doivent pas être vidés pendant les 5 à 8 semaines de piégeage. Un effet dynamique du piégeage, grâce aux frelons vivants capturés qui sécrètent des phéromones d'alarme et attirent leurs congénères, a été montré par l'Itsap. Une fondatrice piégée, ce n'est pas un nid en moins : il faut 10 à 20 fondatrices capturées pour avoir un nid en moins en raison du phénomène de compétition qui les amène à usurper les nids d'autres fondatrices. Or, avec ces pièges de type nasse, le nombre de pièges à installer peut être divisé par 10 pour une attractivité identique, ce qui fait disparaître le problème du prix plus élevé de ces pièges. Le piégeage de masse doit être réservé aux zones fortement infestées, ce qui n'est pas



© DR

La destruction des nids doit être ciblée pour produire pleinement les effets escomptés.

respecté au regard de l'abondance de communications sur les pièges de type bocal, cloche et bouteille.

La destruction des nids

Dans les zones de l'Ouest, Bretagne et Normandie, fortement infestées, la destruction des nids est en augmentation constante mais sans effet sur la pression sur les ruchers (8000 à 10000 nids détruits par département). Les collectivités locales prennent en charge des destructions mais les coûts s'envolent. Il faut se rendre à l'évidence : il est impossible de détruire suffisamment de nids pour faire baisser ce rythme d'évolution. Il faudrait détruire 95% des nids pendant 7 ans pour baisser de 50% le nombre de nids. On en détruit 40 à 50% actuellement, et certaines collectivités se désengagent...

Dans le Plan national, il est donc prévu de détruire tous les nids bas et dangereux pour les populations. La recherche des nids situés près des ruchers est une priorité afin de limiter la pression sur les colonies ; pas d'acharnement pour détruire des nids hors des agglomérations et situés à grande hauteur. Le projet de loi sur la lutte contre le frelon devra tenir compte de ce point – l'importance de sélectionner les nids à détruire – ce qui n'est pas prévu et le texte de loi préconise même de continuer à tous les éradiquer. Ainsi, les économies réalisées pourront se reporter sur le piègeage de printemps avec les pièges les plus sélectifs, et surtout, sur la protection des ruchers. Les apiculteurs de loisir doivent

s'investir dans la recherche des nids situés près des ruchers. La triangulation avec marquage et chronométrage des ouvrières peut prendre 2 à 3 heures pour trouver un nid, mais c'est réellement efficace pour trouver le ou les nids concernés.

La destruction des nids doit se faire avec du pyrèthre naturel sans prolongateur de rémanence (sans butoxyde de pipéronyl), ce qui évite d'enlever les nids et fait baisser les coûts. Le pyrèthre naturel est détruit en quelques heures par les UV.

La protection des ruchers

La généralisation de la protection des ruchers est inéluctable (un article sur ce thème paraîtra dans le prochain numéro de *La Santé de l'Abeille*). Tous les apiculteurs qui ont mis en place les protections efficaces ne perdent plus de colonies. Ces pertes ont un impact direct avec l'entrée en masse de frelons dans les ruches en octobre : ils viennent consommer du miel et provoquent la désertion de la ruche. L'impact est aussi indirect, par le stress occasionné sur les colonies qui se paralysent progressivement et consomment leurs réserves. Les affaiblissements et mortalités peuvent être importants. Les pertes dues au frelon sont la première cause d'arrêt d'activité apicole chez les possesseurs de quelques ruches.

Il est nécessaire d'associer plusieurs méthodes pour protéger les colonies : restrictions d'entrée, muselières et harpes

électriques sur les ruchers rangés en ligne, dans un couloir créé en installant un grillage sur toute la longueur de la rangée de ruches (voir photo).

Les restrictions d'entrée vertes sont à installer au plus tard début octobre.

Pour ceux qui utilisent des muselières à tubes avec grilles sélectives en bas du tube, ces restrictions d'entrée ne sont pas utiles et les nettoyeuses peuvent effectuer leur travail sans problème.



Harpes électriques installées de manière perpendiculaire aux ruches alignées, avec un couloir grillagé devant elles.

Les harpes électriques remplacent les pièges avec une efficacité remarquable pour limiter le stress et la prédation. Il faut des ruches alignées avec un espacement faible entre les ruches, et un accès sous les ruches fermé par des filets. Pour les apiculteurs professionnels qui ont des ruches sur palettes, les pièges « nasses » seront privilégiés : 4 à 8 pièges pour un rucher de 50 colonies. Pour ceux-ci, la recherche doit s'intensifier afin de mettre au point les méthodes de protection les plus adaptées. La transhumance deviendra de plus en plus aléatoire avec l'augmentation de la diffusion du frelon.

La mise en place des harpes électriques doit se faire dès le 15 juillet dans les zones les plus infestées. La destruction de 100 à 200 ouvrières par jour lors de la formation du nid secondaire peut permettre de limiter le développement de celui-ci, aboutissant à des nids moins gros et des ouvrières de plus petite taille, avec moins de besoins de prédation.

Le site AAVO 95 (Les amis des abeilles du Val d'Oise) apporte de nombreux éléments de réponse sur la protection des ruchers (www.abeilles95.fr). Les collectivités locales et départementales doivent s'impliquer dans le financement des destructions ciblées de nids à proximité des ruches.

L'organisation départementale de la lutte avec l'ensemble des acteurs est la clé de la réussite du plan national de lutte. ●